



Semer le savoir  
Nourrir les passions  
Récolter la réussite  
Embellir le monde

Respect Appartenance Collaboration

## ÉCOLE DE BOURGOGNE

Procès-verbal d'une rencontre du conseil d'établissement (ci-après le CÉ) de l'école de Bourgogne. Tenue le mardi 18 avril 2023 à 19h00 dans une salle de classe (A-126).

### SONT PRÉSENTS :

Madame Katerine Dutil-Bruneau	Présidente, membre - parent
Madame Véronique Mercille	Vice-présidente, membre - parent
Monsieur Alain Sénécal	Membre - responsable du SDG
Madame Anne-Marie Hébert	Membre - parent
Madame Audrey Lanctôt Meunier	Membre - enseignante
Madame Catherine Martin	Membre - enseignante
Monsieur Éric Beaudoin	Membre - parent
Madame Julie Théorêt	Membre - parent
Madame Nadine Lussier	Membre - enseignante
Madame Nathalie Roussel	Membre - enseignante
Monsieur Philippe Privé	Membre - parent

### SONT ABSENTS :

Madame Marie-Claude Saint-Pierre	Membre - personnel de soutien
----------------------------------	-------------------------------

### PARTICIPENT ÉGALEMENT À CETTE SÉANCE :

Madame Donia Salehabadi	Directrice
-------------------------	------------

### ASSISTENT ÉGALEMENT À CETTE SÉANCE :

Nil

*Avant le début de la séance, Donia Salehabadi explique des démarches ont été faites auprès du CSSP au sujet des apparences de conflits d'intérêts et/ou des conflits d'intérêts. Concernant la participation d'Éric Beaudoin et de Philippe Privé, une interprétation plutôt sévère de la définition d'apparences de conflits d'intérêts avait été faite au début de l'année scolaire. Ainsi, ils pourront participer dès maintenant lors des discussions et votes sur les activités parascolaires puisqu'il n'y a ni apparence de conflits d'intérêts, ni conflits d'intérêts.*

## 1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Katerine Dutil-Bruneau fait la constatation du quorum et ouvre la séance à 19h00.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Katerine Dutil-Bruneau demande si tous sont d'accord pour adopter l'ordre du jour.

**CÉ-22/23-24 EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Philippe Privé, il est résolu à l'unanimité des voix exprimées,

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel quel.

## 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 NOVEMBRE 2022

Éric Beaudoin propose de modifier une phrase du point 11 au deuxième paragraphe. Ainsi, au lieu de « Éric Beaudoin et Philippe Privé se retirent de la salle de réunion pour éviter de potentiels conflits d'intérêts sur le sujet des activités parascolaires. », il est proposé d'écrire « Eric Beaudoin et Philippe Privé se sont retirés du local à la demande de la présidente, même s'ils considèrent qu'il n'y a ni conflit d'intérêts, ni apparence de conflit d'intérêts sur le sujet des activités parascolaires. »

**CÉ-22/23-25 EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Julie Théorêt, il est résolu à l'unanimité des voix exprimées,

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la rencontre du 22 novembre 2022 avec la modification proposée.

## 4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 22 NOVEMBRE 2022

Au point 10.1 de la réunion du 22 novembre dernier (PHOTO SCOLAIRE), il avait été proposé de continuer avec la même compagnie. Donia Salehabadi confirme que la compagnie sélectionnée pour les photos scolaires est « Photo plus » et les dates choisies sont le 14 et le 15 septembre 2023.

Au point 17.1 de la réunion du 22 novembre dernier (NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION), Julie Théorêt avait demandé s'il était conforme que "Univers social et Sciences" soit évalué seulement une étape sur deux pour le 2e et 3e cycle. Après avoir effectué les vérifications nécessaires. Donia Salehabadi confirme que les évaluations actuelles sont conformes.

## 5. PAROLE AU PUBLIC

Il n'y a pas de public présent.

## POINTS DE CONSULTATION ET DÉCISION

## 6. GRILLES MATIÈRES 2023-2024

L'article 86 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'établissement approuve le temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option proposé par la directrice de l'école en s'assurant :

- de l'atteinte des objectifs obligatoires et de l'acquisition des contenus obligatoires prévus dans les programmes d'études établis par le ministre;
- du respect des règles sur la sanction des études prévues au régime pédagogique.

La directrice a présenté le projet de grille matière qui fait état de temps alloué à chaque matière (le document avait été envoyé aux membres du CÉ préalablement à la présente réunion). Ce projet a été élaboré avec la participation des enseignants, conformément à ce que prévoit l'article 89 de la LIP. Essentiellement, Donia Salehabadi explique qu'il s'agit de la même grille que la dernière fois et qu'il n'y a pas de modification.

**CÉ-22/23-26 EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Julie Théorêt, il est résolu à l'unanimité des voix exprimées,

**D'APPROUVER** le temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option tel que proposé par la directrice.

## 7. MESURES PROTEGEES

Donia Salehabadi confirme que les montants pour les mesures protégées ont bien été reçus (un document avait été envoyé aux membres du CÉ préalablement à la présente réunion). Lors d'une future reddition de comptes, des explications pourront être données pour expliquer exactement à quoi ces montants ont servi.

Les membres du CÉ n'ont pas de question ou de commentaire à ce sujet.

**CÉ-22/23-27 CONSIDÉRANT** que conformément à la Loi sur l'instruction publique les conseils d'établissements ont l'obligation d'adopter une résolution confirmant la réception des sommes pour les mesures dédiées et protégées et que leur déploiement est prévu dans le cadre du budget de l'établissement,

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Véronique Mercille, il est résolu à l'unanimité des voix exprimées,

**D'ADOPTER** une résolution confirmant la réception des montants pour les mesures protégées tel qu'indiqué par la directrice.

## 8. CONSULTATION TRAITEMENT PLAINTES

Le document intitulé « Règlement concernant le traitement des plaintes sur des sujets autres que les services rendus aux élèves » a été envoyé aux membres du CÉ préalablement à la présente réunion. Donia Salehabadi et Éric Beaudoin expliquent que les CÉ de toutes les écoles doivent être consultés à l'égard de ce projet d'un nouveau règlement qui viendra encadrer un processus pour ces plaintes afin qu'il soit uniforme au niveau provincial.

**CÉ-22/23-28 EN CONSÉQUENCE**, sur proposition d'Éric Beaudoin, il est résolu à l'unanimité des voix exprimées,

**D'ADOPTER** le projet du règlement concernant le traitement des plaintes sur des sujets autres que les services rendus aux élève tel que présenté.

## 9. FETE DES FINISSANTS

Véronique Mercille explique que l'OPP travaille actuellement à la préparation de la fête des finissants en collaboration avec une enseignante de 6e année. Un montant de 800\$ avait été approuvé lors de la réunion du CÉ du 26 septembre 2022. Toutefois, en vue d'être en mesure de mettre en place cette fête, un montant supplémentaire de 400\$ est sollicité. Philippe Privé explique que le budget de la fête servira à payer pour des services de DJ/animation, jeux, nourriture, décorations, cadeaux souvenirs, etc.

**CÉ-22/23-29 EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Véronique Mercille, il est résolu à l'unanimité des voix exprimées,

**D'APPROUVER** le montant supplémentaire de 400\$ alloué à l'organisation de la fête des finissants pour un total de 1200\$, montant qui sera tiré du fonds à destination spéciale.

## 10. FONDS À DESTINATION SPÉCIALE

Donia Salehabadi fait part d'une demande d'enseignants afin de pouvoir faire l'achat d'une tente style chapiteau 10 pieds par 10 pieds. Ce chapiteau pourrait servir à diverses utilités pour l'équipe école. Trois soumissions ont été obtenues (1- 2685\$, 2- 2910\$, 3- 1695\$). À cela, il faut ajouter les taxes et 3 heures de services d'infographie. Ainsi, le chapiteau pourrait coûter environ 3000\$ en tout. Véronique Mercille mentionne que plusieurs chapiteaux 10 pieds par 10 pieds sont de moins bonne qualité et sont moins résistants. Les chapiteaux de style professionnel ont habituellement une grandeur minimale de 12 pieds par 12 pieds. Plusieurs membres du CÉ ajoutent des arguments en ce sens et sont d'avis qu'il serait plus judicieux d'acheter un produit de meilleure qualité afin d'assurer que le montant dépensé pourra en valoir la peine.

Étant donné que la direction n'a pas présentement de soumission pour un chapiteau 12 pieds par 12 pieds, Philippe Privé propose d'approuver un montant de 5000\$ mais que si le prix dépasse ce montant, qu'un vote serait demandé par courriel à tous les membres du CÉ par la directrice, le tout afin de pouvoir aller de l'avant dans ce dossier.

**CÉ-22/23-30 EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Philippe Privé, il est résolu à l'unanimité des voix exprimées,

**D'APPROUVER** un montant de 5000\$ pour l'achat d'un chapiteau 12 pieds par 12 pieds, montant qui sera tiré du fonds à destination spéciale.

## 11. SORTIES SDG 2023-24

Katerine Dutil-Bruneau présente la liste actuelle des sorties à titre d'exemple pour les montants. Alain Sénécal explique que les montants sont des estimations et qu'il faut considérer différents éléments qui peuvent influencer le coût final des activités (ex : inflation). Il explique aussi que la pénurie de personnel affecte les possibilités de sorties et que différentes solutions sont envisagées pour l'année prochaine.

Anne-Marie Hébert indique que selon les montants 2022-23, la moyenne semble être dans la trentaine de dollars avec le plus haut montant à 41\$. Éric Beaudoin indique qu'en considérant l'inflation, il pourrait être envisageable de voir la moyenne monter à 40\$ pour l'année prochaine.

Ceci étant dit, Anne-Marie Hébert propose d'approuver un montant maximal d'environ 40\$ par sortie pour les sorties du SDG pour l'année scolaire 2023-24.

**CÉ-22/23-31 EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Anne-Marie Hébert, il est résolu à l'unanimité des voix exprimées,

**D'APPROUVER** les montants estimés des sorties du SDG 2023-24.

## 12. CONSULTATION DES ELEVES

Véronique Mercille présente le sondage pour les élèves de 5e et de 6e année concernant la fête des finissants. Des discussions s'en suivent et il est décidé de :

- Retirer « Peut-être » des choix réponses à la question 1.
- Retirer complètement la question 2.
- Demander de mettre les choix réponses en ordre de priorité à la question 3.
- Créer une nouvelle question « En plus des points mentionnés ci-haut, as-tu d'autres idées pour la fête des finissants ? ».

Véronique Mercille va corriger le sondage et le faire parvenir à la directrice qui pourra ensuite le présenter au CEE à la réunion du 1er mai prochain. Il est prévu que le sondage serait rempli par les élèves de 5e et de 6e année en classe. Les professeurs pourraient profiter de l'occasion pour demander aux élèves si certains d'entre eux aimeraient préparer des pancartes pour l'annonce de la fête. Anne-Marie Hébert suggère de faire remplir le sondage aussi aux élèves concernés dans les classes 911/912.

**CÉ-22/23-32 EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Véronique Mercille, il est résolu à l'unanimité des voix exprimées,

**D'ADOPTER** le sondage pour les élèves de 5<sup>e</sup> et de 6<sup>e</sup> année avec les modifications demandées.

## 13. PRINCIPES D'ENCADREMENT DES FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS

Le Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Patriotes a adopté la Politique relative aux contributions financières exigées par les écoles et les centres conformément à l'article 212.1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP). Cette politique s'applique de façon obligatoire à toutes les écoles.

Conformément à l'article 77.1 de la LIP et dans le respect de l'article 7 de la LIP, la direction de l'école (ou du centre FP) a proposé au conseil d'établissement une liste de principes d'encadrement qui seront pris en compte, par le personnel de l'école et la direction d'école, dans le choix des documents visés par le troisième alinéa de l'article 7 de la LIP et dans l'élaboration de la liste du matériel d'usage personnel requis pour les services dispensés par l'école.

Les principes d'encadrement proposés par la direction de l'école seront également pris en compte dans le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études proposés par les enseignants (art. 96.15 LIP) (art. 110.12 LIP pour le centre);

Les principes d'encadrement proposés sont cohérents avec :

- les différentes politiques du Centre de services scolaire des Patriotes balisant certains frais ainsi que leur gestion;
- le projet éducatif de l'école qui a été adopté par le conseil d'établissement (art. 74 LIP) (art. 109 LIP pour le centre);
- les caractéristiques et les attentes de la communauté desservie par l'école (art. 74 LIP) (art. 109 LIP pour le centre);

Le conseil d'établissement a tenu compte des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées, lorsqu'il s'est penché sur les principes d'encadrement proposés par la direction d'école (ce considérant n'est pas applicable pour les centres).

Le document intitulé « Principes d'encadrement du coût des documents et autres contributions financières exigées » a été envoyé aux membres du CÉ préalablement à la présente réunion. Donia Salehabadi explique qu'il s'agit du même document que l'année passée et que ces principes font référence à la gratuité, équité et la transparence.

**CÉ-22/23-33 EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Julie Théorêt, il est résolu à l'unanimité des voix exprimées,

**D'ÉTABLIR** les principes d'encadrement qui seront pris en compte dans l'élaboration des listes de matériel d'usage personnel, du choix des documents visés par le troisième alinéa de l'article 7 de la LIP et du choix de manuels scolaires et du matériel didactique,

**DE MANDATER** la direction pour qu'elle s'assure que les listes préparées par le personnel de l'école respectent lesdits principes, avant de les approuver et de les déposer au conseil d'établissement,

**D'APPROUVER** les principes d'encadrement des frais chargés aux parents.

#### **14. RÈGLES DE CONDUITE ET DES RÈGLES DE SÉCURITÉ POUR L'ANNÉE 2023-24.**

En vertu de l'article 76 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement approuve les règles de conduite et les mesures de sécurité proposées par la directrice de l'école. Ce même article prévoit ce que doivent contenir ces règles, notamment en lien avec la lutte à l'intimidation et à la violence.

Le même article 76 prévoit aussi que les règles de conduite et les mesures de sécurité soient présentées aux élèves lors d'une activité de formation sur le civisme que la directrice de l'école doit organiser annuellement en collaboration avec le personnel de l'école. Elles sont également transmises aux parents de l'élève au début de l'année scolaire.

La directrice présente le projet Code de vie de l'école, qui inclut ces règles de conduite et mesures de sécurité (le document avait été envoyé aux membres du CÉ préalablement à la présente réunion). Ce Code de vie a été élaboré avec la participation des membres du personnel, comme le prévoit l'article 77 de la LIP. Il s'agit du même document que l'année passée et aucune modification n'a été apportée.

**CÉ-22/23-34 EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Philippe Privé, il est résolu à l'unanimité des voix exprimées,

**D'APPROUVER** les règles de conduite et mesures de sécurité, telles que présentées dans le Code de vie de l'école.

## 15. ACTIVITES PARASCOLAIRES

Donia Salehabadi explique que le CEE a été consulté pour le sujet des activités parascolaires. Il y a eu plusieurs échanges à ce sujet avec les professeurs puisqu'il y a un historique d'expériences parfois difficiles entourant les activités parascolaires (différents enjeux déjà soulevés lors de la dernière réunion du CÉ). Une proposition a été retenue de tenir une activité de cours de premiers soins offerts par une maman d'un élève de l'école (celle-ci est certifiée). L'OPP va s'impliquer pour le bon fonctionnement des activités. Des enseignants ont accepté de prêter leurs locaux.

Ainsi, il s'agit d'un exemple de collaboration auprès de diverses parties impliquées dans le but d'amener une expérience d'activité parascolaire. Pour le moment, cette activité serait offerte aux élèves de 6e année (ou aux élèves de 5e s'il y a de la place qui reste). Le coût sera de 20\$/enfant pour l'ensemble des cours de premiers soins (6 cours d'une durée de 1h30 chaque).

**CÉ-22/23-35 EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Philippe Privé, il est résolu à l'unanimité des voix exprimées,

**D'APPROUVER** l'activité parascolaire telle qu'expliquée.

## POINTS DE DISCUSSION ET D'INFORMATION

### 16. INFOS ECOLE

#### 16.1 GRAND NETTOYAGE

Le grand nettoyage aura lieu ce vendredi 21 avril en après-midi. Il s'agit d'une initiative de membres de l'OPP (désir de mettre en place une activité écologique). Philippe Privé explique que la grande majorité des classes participeront (environ 400 élèves). Les plus petits resteront sur les terrains de l'école, tandis que les plus vieux iront à une distance maximale de 1 km de l'école. La Ville de Chambly collabore à l'événement et fait don de sacs de vidange et de gants pour les enfants. Il y aura environ 14 parents bénévoles pour aider. Il y aura probablement présence aussi d'un représentant d'un journal local.

Philippe Privé aimerait souligner l'implication marquée des parents Marie Fabre Hillion et Véronique Boucher, ainsi que de la professeure d'éducation physique Marie-Andrée Parent. Éric Beaudoin mentionne que ce projet fait rayonner l'école et qu'il pourrait en faire part au prochain Comité de parents du CSSP.

#### 16.2 PROJET ÉDUCATIF

Donia Salehabadi explique que des consultations sont en cours concernant le projet éducatif. Elle fait part de résultats obtenus auprès de l'équipe école. De façon majoritaire, les résultats démontrent que l'équipe école aimerait conserver la même mission et les mêmes valeurs pour l'école. Des objectifs « SMART » seront mis en place.

## 17. PAROLE AU REPRESENTANT DU SDG

Alain Sénécal confirme que l'accueil du SDG sera déplacé exceptionnellement pour la journée de la fête des finissants du 21 juin. La salle de la cité des jeunes sera disponible dès 15h45 pour débiter la préparation/décoration.

## 18. PAROLE AUX ENSEIGNANTS

Catherine Martin confirme que l'activité récompense Fort bouchons a eu lieu dans les derniers temps et que le Rallye photo aura lieu bientôt. Le comité fin d'année travaille actuellement à la planification des activités de fin d'année.

## 19. PAROLE AU REPRESENTANT DU COMITE DE PARENTS

Éric Beaudoin mentionne plusieurs points discutés et présentés des dernières réunions du Comité de parents :

- PEVR ;
- Plan d'intervention ;
- Politique du dîneur ;
- Consultation des élèves ;
- Points à traiter dans le cadre des réunions du CÉ ;
- Politique du transport scolaire ;
- Levées de fonds
- Plan d'engagement de la réussite scolaire.

Certains autres points seront partagés lors de la prochaine réunion du CÉ.

## 20. PAROLE AU REPRESENTANT DE L'OPP

Philippe Privé explique l'OPP participera au salon du livre organisé par les enseignants.

## PROLONGATION DE LA RÉUNION

Il est 20h45 et Katerine Dutil-Bruneau demande un vote pour l'ajout d'un bloc de 15 minutes supplémentaires afin de permettre la fin de la réunion et d'aborder les derniers points restants à l'ordre du jour.

**CÉ-22/23-36 EN CONSÉQUENCE**, sur proposition d'Éric Beaudoin, il est résolu à l'unanimité des voix exprimées,

**D'ADOPTER** l'ajout d'un bloc de 15 minutes à la présente réunion.

## 21. CRITERES DE SELECTION DE LA DIRECTION DE L'ECOLE

Donia Salehabadi quitte la salle afin de permettre aux membres du CÉ d'échanger sur le sujet. Une discussion s'en suit et il est mentionné qu'il faut considérer la réalité de notre école, soit le fait qu'il s'agit d'une grande école (environ 600 élèves) avec plusieurs offres de services (maternelle 4 ans, maternelle, plusieurs groupes pour chaque année de la 1<sup>ère</sup> à la 6<sup>e</sup>, des classes 911/912, etc.). Ainsi, les membres du CE sont d'avis que les capacités de gestion requises pour la direction sont la communication, la collaboration, l'ouverture d'esprit, un leadership pédagogique et une gestion portant sur l'environnement sain et sécuritaire. Il est entendu que Katerine Dutil-Bruneau remplira le document « Critères de sélection de la direction d'établissement » et le fera parvenir à qui de droit.

**CÉ-22/23-37 EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Katerine Dutil-Bruneau, il est résolu à l'unanimité des voix exprimées,

**D'APPROUVER** les critères de sélection de la direction d'école proposés.

## 22. LEVÉE DE LA SÉANCE

Katerine Dutil-Bruneau indique que nous avons abordé chaque point à l'ordre du jour.

**CÉ-22/23-38 EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Véronique Mercille, il est résolu à l'unanimité des voix exprimées,

**DE LEVER** la séance à 20h52.

Prochaine réunion : 9 mai 2023.

---

Katerine Dutil-Bruneau, présidente

---

Donia Salehabadi, directrice

---

Véronique Mercille, secrétaire